

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Lundi 14 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – JAUBERT Sylviane - GUEDO Jean Michel – MARTIN Isabelle – MAQUOY Jacky – ORGEBIN Erick - CADORET Philippe – DUDORET Sabrina – GUEZENNEC Bruno – CORBEL Jean – Jacques – BIZET Patrice – DESJARDINS Bernadette – JAFFRE – DANET Christelle – FICHER Marie – Berchmans – TORTELLIER Erick – JEGO Patrick – GUEHENNEC Thierry –

Absentes excusées TREVIDIC Marie – Hélène – NAYEL Christian - FRANCOIS Marylise - BUGEAUD – KERJOUAN Murielle – JEHANNO Séverine – SIMON Nadine -

Pouvoirs : TREVIDIC Marie – Hélène à JARNO Claude – NAYEL Christian à FICHER Marie – Berchmans – FRANCOIS Marylise à JAUBERT Sylviane - BUGEAUD – KERJOUAN Murielle à DUDORET Sabrina - JEHANNO Séverine à JAFFRE – DANET Christelle- SIMON Nadine à BIZET Patrice.

Secrétaire de séance : DUDORET Sabrina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement

Approbation du compte – rendu de la séance du Mardi 16 juillet 2019

Pas d'observations. Adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Pas de décisions du maire :

1 – Comptes – rendus de réunions :

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ Structures intercommunales :

- Compte – rendu du Conseil communautaire du 27 septembre 2019 par Bernadette DESJARDINS et Jean – Michel GUEDO avec notamment : Le secteur Aménagement et habitat avec les modalités de reconstitution de logements sociaux vendus, l'état des ventes HLM 2019, le système des aides communautaires à la production de logements locatifs ...L'approbation de différents rapports annuels et des rapports d'activités.

☞ Comités consultatifs locaux :

- Réunion du Comité consultatif Enfance – Vie périscolaire du 18 juin 2019 par Sylviane JAUBERT avec une présentation du bilan des services : de la maison de l'enfance (ALSH périscolaire, extrascolaire, fin des TAP, politique jeunesse 11/17 ans) / du restaurant scolaire / de la Médiathèque

2 – Approbation de la modification des statuts de Morbihan Energies :

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

ACCORD unanime est donné. Il s'agit en l'espèce de sécuriser un point juridique, à savoir l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération à fiscalité propre.

3 – Assurance des risques statutaires et adhésion au contrat groupe de la CNP via le CDG 56 :

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la proposition suivante formulée par la CNP Assurances.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023

Régime du contrat : Capitalisation

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques, avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

Taux : 5.10 % - Garanti jusqu'au 31 décembre 2023.

Agents Titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et Agents Non Titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques, avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

Taux : 1.05 % - Garanti jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

4 – Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique et Rapports de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées :

Approbation par le Conseil municipal du rapport définitif de la CLECT évaluant le transfert de charges/recettes lié à la taxe de séjour, et celui relatif aux RAM LAEP (relais d'assistantes maternelles et lieux Parents Enfants)

5 – Etat de créances éteintes :

VU l'état de relevé de créances éteintes reçu de la part de la Trésorerie d'AURAY,
VU les motifs invoqués (surendettement de particuliers ou insuffisance d'actifs d'entreprise)
Sur proposition de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré,
Il est décidé d'inscrire à l'article budgétaire « 6542 » les créances suivantes:
- 199.04 € Etat du 21/02/2019
- 65.00 € Etat du 14/04/2019
- 480.00 € Etat du 17/04/2019
Total = 744.04 €. ACCORD unanime du Conseil est donné.

6 – Indice de qualité des comptes locaux :

Communication est faite par Monsieur Le Maire des résultats 2018 quant au suivi de l'indice de Qualité des Comptes Locaux. La qualité des comptes est une vaste notion qui s'applique à chaque opération passée en comptabilité. La DGFiP a créé en 2004 l'Indice Agrégé de Suivi Qualitatif des Comptes Locaux dans le secteur public local. Cet indice a pris le nom d'Indice de Qualité des Comptes Locaux en 2011. Il analyse les risques en matière de qualité de la comptabilité. A terme, une labellisation des comptabilités sur le plan national est à prévoir. Pour ce qui concerne CAMORS pour la période de l'année 2018, le Trésorier d'AURAY a qualifié les chiffres d'excellents. Note de 20.6/20 compte tenu de la validation d'items majorants.

7 Achèvement de deux procédures liées au Plan Local d'Urbanisme :

☞ Approbation par le Conseil municipal de la procédure de modification numéro 3 du PLU (révision de distances de limites séparatives, secteurs en OAP revus pour baisser la densité et créer des tranches distinctes)

☞ Et mise en compatibilité du PLU suite à une déclaration de construction d'un restaurant scolaire : Classement de 3000m² de 2 AU en 1 AU.

Les dossiers sont tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

8 Non usage du droit de préférence :

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle ZV n° 34 sise à Kergornic en CAMORS et appartenant à Mr et Mme Jean ROYANT. Mise en vente de ce bien.

9 Autres sujets et informations diverses :

❶ Vote d'une motion contre la fermeture de la Trésorerie d'AURAY.

❷ Mise à jour du tableau des effectifs de la commune dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent en comptabilité.

❸ Dénomination de lieux – dits : Pour faciliter le repérage géographique et aider à la circulation de tous les services d'urgence, livreurs...) ACCORD du Conseil Municipal est donné pour différencier les lieux – dits de la façon suivante : La Villeneuve Et La Villeneuve Picard / Le Varech Et Le Varech Jégat

❹ Fixation du loyer annuel pour le nouveau propriétaire du Parc privé d'accrobranche au Petit bois :

Dans le cadre du soutien au maintien d'une activité économique et touristique, ACCORD du Conseil Municipal est donné pour fixer le loyer annuel de la manière suivante :

1200 € / an pour la période du 01/11/2019 au 31/10/2022 / 1300 € / an pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2025 / 1400 € / an pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2028 / 1500 € / an pour la période du 01/11/2028 au 31/10/2031.

Cette redevance est payable le 1^{er} septembre de chaque année par la société UTOPIA Loisirs.

❺ Lecture du courrier du 17/09/2019 du Président du département de l'AUDE : Remerciements pour la subvention octroyée suite aux inondations du 15/10/2018.

❻ Communication de l'arrêté préfectoral du 04/10/2019 relatif à la composition de l'organe délibérant de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique après les élections municipales de 2020. CAMORS conservera 2 délégués communautaires.

❼ Point sur les travaux d'investissements en cours :

Par Monsieur MAQUOY pour la rue du Petit bois

Par Monsieur GUEDO pour les travaux sur la RD 768.

Par Monsieur Le Maire pour le projet de restaurant scolaire : Le choix des agences d'architecte à auditionner se fera le jeudi 17/10 prochain. 27 agences ont répondu à la consultation.

❽ Pour information : Changement de propriétaire du niveau du camping privé « Le Village Insolite » :

❾ Rentrée scolaire 2019/2020 par Madame JAUBERT : 318 élèves entre les deux établissements

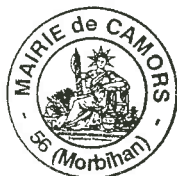
❿ Etat récapitulatif des terrains et maisons à vendre sur la commune depuis 2016 : Réalisé et expliqué par Monsieur Jean Jacques CORBEL. Monsieur GUEDO complète en fournissant les chiffres actuels en matière d'urbanisme.

⓫ Point sur la mise en réseau des médiathèques du Pays d'AURAY par Madame Isabelle MARTIN.

Une proposition de grille tarifaire unique sera proposée au prochain conseil municipal

Sur ce point, un débat a lieu entre les élus à propos de l'autonomie des communes. Madame MARTIN présentera l'ensemble du dossier dès la réception des documents de la part de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Séance close à 21 h 20.



Le 14/10/2019
Le Maire,
Claude JARNO